



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent onzième session
Point 10.5 de l'ordre du jour provisoire

EB111/32 Corr.1
30 décembre 2002

Eradication de la poliomyélite

Rapport du Secrétariat

RECTIFICATIF

Le Mali et la République centrafricaine ayant atteint le niveau de surveillance requis pour la certification (données au 12 novembre 2002), il convient de remplacer la Figure 2 de l'annexe du document EB111/32 par la carte ci-après :

Figure 2. Surveillance de la paralysie flasque aiguë pour l'éradication de la poliomyélite en 2002 dans les trois Régions de l'OMS qui n'ont pas encore été certifiées exemptes de poliomyélite
(Données au 12 novembre 2002)

